

Claude GATIGNOL

*Manche (4^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire [J.O. du 28 juin 2007]

Secrétaire de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire [J.O. du 29 juin 2007]

Membre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [J.O. des 4 et 5 juillet 2007]

Vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [J.O. du 11 juillet 2007]

Membre du haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire [J.O. des 2 août 2007 et 29 février 2008]

Membre titulaire de l'observatoire national du service public de l'électricité et du gaz [J.O. du 2 août 2007]

Membre titulaire du conseil supérieur de l'aviation marchande [J.O. des 11 août 2007]

DÉPÔTS

Proposition de loi n°1248 relative à l'attribution de la carte du combattant pour les militaires ayant quatre mois de présence en Algérie avant le 1er juillet 1964 [12 novembre 2008]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Déchets, pollutions et nuisances. Pollution
électromagnétique. Conséquences, santé
[2 avril 2008] (p. 1138)

DÉBATS

Projet de loi n° 719 relatif aux organismes génétiquement modifiés

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [1^{er} avril 2008] (p. 1068) ; [2 avril 2008] (p. 1139)

Son intervention (p. 1114)

Thèmes :

Environnement : principe de précaution (p. 1114)

Recherche : biotechnologies (p. 1114)

Recherche : Haut conseil des biotechnologies (p. 1114)

Discussion des articles [2 avril 2008] (p. 1149, 1169) ; [3 avril 2008] (p. 1198, 1216, 1249) ; [7 avril 2008] (p. 1284, 1313) ; [8 avril 2008] (p. 1395, 1415)

Article 2 (Haut conseil des biotechnologies)

Ses amendements n^{os} 321 à 323 (p. 1249 et s.)

Avant l'article 3

Son sous-amendement n^o 348 (remplacer "organismes génétiquement modifiés" par "cultures de plantes génétiquement modifiées") à l'adt n^o 45 deuxième rectification précédemment réservé de la commission (possibilité pour les organismes de défense et de gestion ou pour l'Institut national de l'origine et de la qualité de proposer à l'autorité administrative toute mesure particulière de renforcement de la protection d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine concernant les organismes génétiquement modifiés) (p. 1331) : rejeté (p. 1332)

Article 3 précédemment réservé (mise en œuvre de la coexistence entre cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et biologiques)

Son sous-amendement n^o 347 à l'adt n^o 41 rectifié de la commission (p. 1397)